Direction Voiries, Réseaux et Domaine Public
Service Gestion du Domaine Public
Tel : 04.97.05.52.20
Email : secretariat.gdp@ville-grasse.fr

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR D'AUTORISATION
IL PERMET SEULEMENT L'OUVERTURE D'UN DOSSIER

☐ **Stationnement** ☐ **Dépôt / Enlèvement de matériaux**
☐ **Livraison** ☐ **Déménagement / Emménagement**
☐ **Réhabilitation / Rénovation**

DEMANDEUR

Nom et prénom
Adresse actuelle
Adresse future :
Tel : **Mail :**

POUR LE COMPTE DE

Nom et prénom :
Adresse :
Tel : **Mail :**

Lieu :

Date souhaitée :

Demande de réservation : ☐ OUI (préciser le lieu) ☐ NON

Nature de l'opération :

Immatriculation du véhicule :
(si véhicule de location, uniquement le gabarit et le nom de la société de location)

Type de véhicule + gabarit :

RÉGLEMENTATION

VU le Règlement communal de voirie de la ville de Grasse, **VU** le Code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213-1 à L.2213-6, **VU** le Code de la route, l'article R 411-8 pouvoirs de police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement, **VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, **VU** le Code de la voirie routière, **application de l'arrêté général n°498 C.S / 2001**

JUSTIFICATIFS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Entreprise : numéro de Siret
- Particulier : photocopie de la carte d'identité

REDEVANCE

Une redevance pour OCCUPATION SUR DOMAINE PUBLIC est fixée par délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2017.

- **11,50 € par case et par jour pour le stationnement et les petits travaux**

Et est arrêté à la fin de la période d'occupation indiquée dans vos demandes contrôlées.

DELAIS

Les demandes de réservation sont à transmettre au service Voiries, Réseaux et Domaine Public minimum 72h00 à l'avance.

Fait à Grasse, le

« Lu et approuvé »
(Nom et coordonnées du demandeur)